

Madame, Monsieur,

01 600 SAINT DIDIER DE FORMANS

Saint Didier de Formans le 22 mars 2022

Objet : Restaurant scolaire

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2019 la commune gère la restauration scolaire.

Afin de mettre en place ce nouveau fonctionnement vous devez vous connecter sur le site www.ropach.com

Pour votre première connexion, vous devez vous rendre sur le site internet www.ropach.com en utilisant les informations suivantes :

- Votre adresse mail
- Le mot de passe suivant : sddf01600

Après avoir créé votre propre compte et enregistré les informations vous concernant, vous devrez accepter les documents suivants avant de pouvoir procéder aux inscriptions :

- Règlement de la cantine
- Règlement financier

Il faudra ensuite télécharger les documents suivants, les renseigner et les retourner en mairie signés avec les justificatifs demandés.

- Fiche administrative et sanitaire
- Demande de prélèvement SEPA.

Inscrivez votre (vos) enfant(s) pour le mois ou pour l'année scolaire entière en appliquant les consignes de la notice ci-jointe.

La commune de Saint Didier de Formans donne la possibilité aux familles de procéder au règlement de leur facture du restaurant scolaire par **prélèvement automatique** sur leur compte bancaire ou postal ou par **paiement sécurisé en ligne**.

Avec la municipalisation du service cantine, il vous appartiendra dorénavant d'acquitter vos factures soit :

- **par chèque bancaire**, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante :
Centre des Finances Publiques de Chatillon sur Chalaronne
Service de Gestion Comptable
100 avenue Maréchal Foch
01400 Chatillon sur Chalaronne
- par **prélèvement mensuel** qui interviendra le vers le 6 du mois
Pensez à nous retourner la demande de prélèvement que vous aurez téléchargé sur le site Ropach.
- par **paiement sécurisé en ligne** (dispositif TIPI) à partir du portail de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Le service est accessible sur le portail (www.payfip.gouv.fr)

- Paiement sécurisé par carte bancaire
- Service gratuit, sans formalité préalable
- Simple, rapide en quelques clics
- Disponible 24h/24 et 7 j/7 h

Aucun envoi papier de vos factures (sur les repas consommés) ne sera effectué par la commune.

Celles-ci seront disponibles et consultables sur votre compte ROPACH.

En souhaitant vivement que cette procédure pourra satisfaire le plus grand nombre d'entre vous, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Frédéric VALLOS



